

**DEJEPS Spécialité Perfectionnement sportif mention ROLLER SKATING****Financement**

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

**Organisme responsable et contact**

CREPS DE BORDEAUX-AQUITAINE  
Kina ORIGNAC  
05.56.84.45.91  
kina.orignac@creps-bordeaux.sports.gouv.fr

**Accès à la formation****Publics visés :**

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salaré(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

**Sélection :**

Dossier  
Tests  
Entretien

**Niveau d'entrée requis :**

Sans niveau spécifique

**Conditions d'accès :**

Etre titulaire du PSC1 ou équivalent Etre titulaire d'un diplôme professionnel selon les cas ci-dessous (classé par ordre de priorité) :  
Cas n°1 : Etre titulaire d'un CQP Moniteur roller sports ou BPJEPS APT (ou DEUG/Licence STAPS) et du CS Roller skating Cas n°2 : Etre titulaire d'un BPJEPS APT (ou DEUG/Licence STAPS) et d'un Brevet d'Entraîneur Fédéral ou être sportif de Haut niveau et titulaire d'un BPJEPS (ou DEUG/Licence STAPS) Cas n°3 : Etre titulaire d'un BPJEPS (ou DEUG/Licence STAPS) et justifier d'une expérience significative dans l'option demandée ou d'un DEJEPS dans une discipline connexe à la FFRS (sport de glace par exemple). Les candidats qui rentrent dans cette 3ème catégorie devront justifier : - d'une expérience de pratiquant dans l'une des 5 disciplines du Roller durant au moins une saison sportive - d'une expérience d'encadrant (initiation et perfectionnement) dans l'une des 5 disciplines du Roller durant au moins une saison sportive - et fournir une attestation de pratiquant et d'encadrement délivrée par le président d'une association sportive affiliée à la FFRS ou à la FIRS. Les candidats qui rentrent dans la 2ème et 3ème catégorie devront passer le 1er jour des tests une épreuve de prévention à la sécurité des pratiquants (épreuve de pédagogie de 45 minutes composée de 30 minutes maximum de séance et 15 minutes d'entretien).

**Prérequis pédagogiques :**

Non renseigné

**Contrat de professionnalisation possible ?**

Oui

**Objectif de la formation**

Le titulaire encadre contre rémunération des activités de perfectionnement (enseignement et entraînement) pour tout public et tout lieu de pratique en Roller. Il participe également à la formation des cadres, à la conception et à la coordination de projets.

**Contenu et modalités d'organisation**

Le diplôme est obtenu par l'obtention de 4 unités capitalisables (U.C) : UC 1 : être capable de concevoir un projet d'action UC 2 : être capable de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action UC 3 : être capable de conduire une démarche de perfectionnement en Roller skating UC 4 : être capable d'encadrer en sécurité en Roller skating

Commentaires sur la durée hebdomadaire

Le parcours sera déterminé à l'issue de la phase de positionnement qui aura lieu les 1er et 2 septembre 2021

Parcours de formation personnalisable ?

Oui

Type de parcours

Individualisé

Commentaires sur la durée personnalisable de 35 H en centre au CREPS pour les cas n°2 et 3

11 semaines de 35 H en centre au CREPS pour les cas n°1 12 semaines

**Validation(s) Visée(s)**

**DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention roller-skating - Niveau 5 : DEUG, BTS, DUT, DEUST (Niveau 5 européen)**



Éligible au CPF

**Et après ?****Suite de parcours**

Non renseigné

**Calendrier des sessions**

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
-----------------	--------------------	-------	------------------------	------------------	-----	-----------

00234352

du 27/09/2021 au  
08/10/2022

Talence (33)

CREPS DE  
BORDEAUX-  
AQUITAINE



FPC

Contrat  
pro

00353036

du 14/09/2023 au  
31/10/2024

Talence (33)

CREPS DE  
BORDEAUX-  
AQUITAINE

Non  
éligible

Contrat  
app

00353034

du 14/09/2023 au  
31/10/2024

Talence (33)

CREPS DE  
BORDEAUX-  
AQUITAINE



FPC

00353035

du 14/09/2023 au  
31/10/2024

Talence (33)

CREPS DE  
BORDEAUX-  
AQUITAINE

Non  
éligible

Contrat  
pro